



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Fachhochschulkommission
Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
Commissione federale delle scuole universitarie professionali
Commissiun federala dallas scuolas otas professiunalas

EFHK
CFHES
CFSUP
CFSOP

Rapport annuel 2012 de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES)

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Avant-propos du président	3
1.2	La CFHES en bref	4
1.3	Liste des abréviations.....	5
2	Affaires traitées en 2012	6
2.1	Rôle consultatif en matière d'application.....	6
2.1.1	Autorisations	6
2.1.2	Accréditations	6
2.1.3	Examen et constatation de la réalisation des conditions	7
2.1.4	Reconnaissance des agences d'accréditation	7
2.2	Rôle consultatif relatif au système.....	7
2.2.1	Prises de positions de la CFHES relatives aux projets en consultation.....	7
2.2.2	Feed-back de la CFHES concernant des rapports, des prises de positions et des manifestations de différentes autorités et de l'administration	8
2.2.3	Dossiers isolés.....	9
2.3	Projets de la commission.....	10
2.4	Contacts.....	11
2.5	Commission	12
	Annexe 1	13
	Annexe 2: Dossiers / affaires traités en 2011	14

1 Introduction

1.1 Avant-propos du président

Au cours de l'année écoulée, un thème a pris une place toujours plus importante dans les médias et les milieux intéressés. La lutte entre les deux piliers de la formation en Suisse que sont l'éducation générale et la formation professionnelle pour attirer les étudiants, toujours moins nombreux, dotés d'aptitudes particulières en termes d'éducation et d'apprentissage. Même le Conseil fédéral, qui a désormais sous sa responsabilité ces deux domaines à l'échelon national, s'inquiète des chiffres actuels et des prévisions concernant le nombre de diplômés des écoles professionnelles et de maturité. Il semble qu'un nombre croissant de jeunes soucieux de se former privilégient une formation académique plus large en choisissant la voie de la maturité, et ce malgré les appels des responsables de la politique de formation qui répètent que la voie de la formation professionnelle offre de meilleures possibilités en termes de mobilité. Lorsqu'ils hésitent, les jeunes sont de plus en plus nombreux à miser sur la formation générale plutôt que sur la formation professionnelle pragmatique pourtant souhaitée par les instances officielles. Cet écart manifeste entre le discours officiel et la réalité sur le terrain oblige par conséquent les responsables des organes de pilotage de la politique de formation en Suisse à réfléchir à des solutions ! Au niveau plus restreint du domaine de compétences des hautes écoles spécialisées (HES), je suis personnellement préoccupé par les pratiques avérées de débauchage de part et d'autre auxquelles les HES se livrent à l'échelon national, à coup de campagnes d'image coûteuses, en vue de se positionner comme des écoles à la mode auprès du public et des médias. Deux exemples contrastés : Dans les trams de Zurich, on trouve des affiches de la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) et de la Fachhochschule Zentralschweiz. Pour sa part, un établissement partenaire de la Fachhochschule Ostschweiz cherche à attirer de nouveaux étudiants par le biais d'affiches agrémentées d'une vue sur le lac de Constance devant le siège argovien de la FHNW. Des montants de plus en plus importants sont alloués par des services marketing mis en place par les hautes écoles spécialisées pour mener des campagnes d'information et de « politique étrangère ». Dans le même temps, l'argent et l'intérêt font défaut lorsqu'il s'agit de créer une culture spécifique aux HES et à leurs établissements partenaires afin qu'ils développent des valeurs et une philosophie communes tout en ayant une bonne compréhension de leur propre rôle. Il s'agit dans ce contexte de ne pas mettre en péril le précieux équilibre entre les efforts à l'interne et vers l'extérieur. Nos HES ont besoin plus que jamais d'un équilibre organisationnel et institutionnel qui leur permette, dans le cadre d'une collaboration entre tous les types de hautes écoles, de se forger une identité stable et forte et de pondérer, d'une part, les efforts consentis au sein du système des HES par les différents domaines pour atteindre une cohésion et, d'autre part, les démarches orientées vers l'extérieur sous la forme de campagnes médiatiques offensives.

1.2 La CFHES en bref

La Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES) est une commission extraparlamentaire chargée de conseiller le Conseil fédéral et le Département fédéral de l'économie (DFE) dans l'application de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES). Elle est composée de 20 membres au maximum (2011 : 15). La Confédération, les cantons, les entreprises, les représentants du personnel, les milieux scientifiques, les étudiants et les hautes écoles spécialisées y sont représentés. Elle est présidée par Hans Zbinden.

La CFHES conseille en outre le Conseil fédéral et le DFE dans les questions concernant la politique des HES. Elle accompagne la phase de consolidation des hautes écoles spécialisées et leur intégration dans le paysage suisse des hautes écoles. La CFHES est notamment chargée de se prononcer sur les requêtes relatives à la création de HES ainsi que sur les demandes de reconnaissance des diplômes décernés par les HES. Elle vérifie par ailleurs régulièrement si ces dernières remplissent les conditions requises pour leur gestion. Elle conseille le Conseil fédéral lors de la formulation des objectifs de la Confédération pour le développement des HES. La CFHES peut faire appel à des experts pour l'accomplissement de ses tâches et établir des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche.

Les principales prestations de la CFHES sont la formulation de recommandations à l'intention du DFE et du Conseil fédéral dans des affaires liées à l'application de la LHES (**rôle consultatif en matière d'application**) et les prises de position dans le cadre de procédures d'audition et de consultation liées à des questions relatives au système de formation et à la politique de formation (**rôle consultatif relatif au système**). En organisant occasionnellement des manifestations et des entretiens, la CFHES fournit une plateforme servant à clarifier les questions de politique de formation et à discuter des travaux afférents.

La CFHES est composée de quatre organes réglementaires : le plénum, le bureau, la présidence (président, vice-président) et le secrétariat. Depuis 2008, elle dispose en outre de quatre groupes de travail, dont trois permanents, composés de membres de la CFHES et chargés de travaux liés aux thématiques suivantes :

Reconnaisances	Première appréciation des autorisations, des accréditations, etc.
Contacts	Suivi des contacts externes de la CFHES en particulier avec les institutions du paysage suisse des hautes écoles
Perspectives	Traitement des questions relatives à la politique de formation

Par ailleurs, une délégation de membres de la CFHES et des représentants de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) forment ensemble le groupe de projet Filières d'études master (MASTER), qui accompagne également depuis 2008 la mise en place des filières d'études master dans les HES.

La CFHES sur internet : <http://www.sbf.admin.ch/themen/01337/01339/01365/index.html?lang=de>

Cf. Annexe 1 : Bases légales et liste des membres de la CFHES, état au 31 décembre 2012

1.3 Liste des abréviations

AG ANE	CFHES- Groupe de travail Reconnaissances
AG PER	CFHES- Groupe de travail Perspectives
AG KON	CFHES- Groupe de travail Contacts
BA	Bachelor
BFH	Berner Fachhochschule
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFHES	Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
CFMP	Commission fédérale de la maturité professionnelle
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du Conseil des Etats (commissions permanentes du parlement fédéral)
CSST	Conseil suisse de la science et de la technologie
DFE	Département fédéral de l'économie
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
FSAS	Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
KFH	Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées
LEHE	Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
MA	Master
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
USAM	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
ZFH	Zürcher Fachhochschule
ZSAV	Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles

2 Affaires traitées en 2012

Cf. Annexe 2 Liste des affaires traitées en 2012

2.1 Rôle consultatif en matière d'application

On entend par rôle consultatif en matière d'application les recommandations émises par la CFHES concernant l'application de la LHES à l'intention du DFE et du Conseil fédéral. Ce rôle est l'une des principales prestations de la CFHES et concerne la majorité des affaires.

2.1.1 Autorisations

La CFHES a traité neuf dossiers en 2012 dont l'approbation a été recommandée. Quatre d'entre eux concernent de nouvelles orientations pour des filières de formation déjà approuvées. Ce faisant, le nombre de dossiers se rapportant à la création de nouvelles filières de formation ou de nouvelles orientations a augmenté de 7 unités par rapport à 2011.

Seul le Masterplan Cleantech 2011 de l'OFFT a donné lieu à une discussion en profondeur. Le Masterplan encourage, par le biais d'un processus accéléré, l'optimisation et la création de formations dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la mesure où il existe un besoin avéré pour les entreprises. La CFHES a pris position par rapport à ces demandes et en a recommandé l'approbation au vu de la qualité des dossiers et des besoins attestés sur le marché du travail.

2.1.2 Accréditations

En 2012 aussi, les accréditations ont constitué les activités majeures de la CFHES sur le plan de la charge de travail mais aussi au niveau du temps qu'elle a y consacré. Au total, s'il y a eu pour les filières d'études master 11 demandes d'accréditation en moins en 2012 par rapport à 2011 (2011 : 26 demandes ; 2012 : 15 demandes), le nombre de demandes d'accréditation concernant les filières bachelor a, de son côté, légèrement augmenté (2011 : 4 demandes ; 2012 : 7 demandes). La CFHES a recommandé l'accréditation des sept filières bachelor et des huit filières master dont elle a examiné les dossiers. Comme les années précédentes, plusieurs dossiers d'accréditation ont fourni l'occasion d'aborder certains thèmes de grande importance telles que les thèmes suivants :

- *Accréditation institutionnelle.* Dans le cadre de la demande émanant de l'institution privée « Les Roches-Gruyère University of applied Sciences » en vue d'obtenir une accréditation institutionnelle, la CFHES s'est fondée sur un large débat avant d'émettre une recommandation favorable à l'intention du DFE. Lorsque des décisions et des dossiers d'une telle ampleur sont en jeu, il est essentiel que les milieux intéressés et le Parlement soient informés de manière correcte et précise. Selon la CFHES, les activités d'une HES privée représentent une chance pour le paysage suisse des hautes écoles spécialisées en termes de qualité et d'innovation. Il s'agit toutefois de garantir dans le même temps l'insertion régionale des HES privées sur les plans culturel et social et, ce faisant, leur coopération avec l'économie régionale.
- *Volume d'heures de travail demandé aux étudiants (workload).* Il est difficile d'établir des généralités sur le nombre d'heures de travail que l'on peut attendre d'un étudiant dans le cadre de ses études HES étant donné que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. On peut toutefois affirmer que la charge de travail exigée auprès des étudiants qui effectuent une formation en cours d'emploi est généralement considérable. La CFHES estime donc que le recours à des instruments tels que l'enseignement à distance est indispensable. De même, il s'agit de veiller lors de l'élaboration du calendrier du plan d'études à ne pas freiner inutilement la mobilité des étudiants ou de la rendre impossible dans les faits.
- *Exigence d'un nombre minimum d'étudiants par groupe.* Dans des cas exceptionnels, il est possible de déroger à cette règle comme le prévoit la convention de coopération entre la

Confédération et les cantons. Dans le but d'appuyer la création d'un master en coopération entre la HES-SO et l'Université de Lausanne dans le domaine des sciences infirmières, la CFHES, en concertation avec le DFE, s'est ainsi prononcée en faveur d'un assouplissement de durée limitée de la règle imposant un nombre minimal d'étudiants.

2.1.3 Examen et constatation de la réalisation des conditions

La CFHES a eu 19 affaires de ce type à traiter (2011 :15). Pour chacune d'elles, il lui a fallu examiner si les conditions accompagnant l'autorisation ou l'accréditation avaient été remplies dans l'intervalle. Après des discussions parfois très détaillées, la CFHES a répondu par l'affirmative dans tous les cas. Celle-ci a rappelé avec insistance son exigence selon laquelle les conditions de réalisation doivent être formulées de manière telle qu'elles restent compréhensibles 18 mois plus tard et que leur examen reste possible dans la pratique. Cela implique la plus grande minutie sur le plan linguistique lors de la formulation des conditions de manière à exclure a priori les interprétations divergentes ou les libertés d'interprétation. De plus, la commission accepte que les lacunes constatées ne peuvent pas toujours être toutes comblées mais exige que des améliorations considérables soient visibles à la suite de la réalisation des conditions. La vérification de la réalisation des conditions dresse un état des lieux à un moment donné ; il est de ce fait extrêmement important que la direction de la filière d'études accepte d'intégrer des améliorations durables dans son système d'assurance qualité. La CFHES abordera ce thème une nouvelle fois l'an prochain et l'éclaircira en détail avec le soutien d'une agence.

2.1.4 Reconnaissance des agences d'accréditation

Sous ce titre, la CFHES se prononce sur les éventuelles demandes de reconnaissance de nouvelles agences d'accréditation. Comme en 2011, il n'y a pas eu de nouvelles demandes en 2012. Par contre, la CFHES a soutenu la demande de l'OFFT visant à prolonger les accréditations actuelles jusqu'à l'entrée en vigueur de la LEHE, sans toutefois dépasser 5 ans au maximum.

2.2 Rôle consultatif relatif au système

2.2.1 Prises de positions de la CFHES relatives aux projets en consultation

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle

La CFHES souligne dans sa prise de position ce qu'elle a maintes fois répété, à savoir que la maturité professionnelle doit garantir l'accès sans réserve aux HES. A propos de la distinction opérée entre la profession d'employé de commerce et toutes les autres professions au sein de l'orientation Economie et services, la CFHES exige des dénominations plus claires pour tous les diplômes de manière à mieux les distinguer. Cela signifie que le titre du diplôme doit être rattaché de manière univoque aux groupes des employés de commerce ou au groupe se rapportant au domaine des services.

Loi fédérale sur la formation continue

La CFHES, reconnaît à travers sa prise de position, les efforts en faveur de l'élaboration d'une loi-cadre visant à jeter les bases d'une politique cohérente en matière de formation continue. Il s'agit surtout d'encourager la clarification de la terminologie ainsi que de permettre de différencier la formation continue de la formation formelle. La Suisse s'est ralliée aux dispositions de Bologne et évolue de ce fait dans un contexte paneuropéen. La formation doit être appréhendée dans son ensemble. Elle inclut la transmission d'une multitude de valeurs socioculturelles aux personnes, lesquelles sont considérées comme faisant partie d'une communauté de citoyens au sens large. Les offres de formation continue doivent par conséquent contribuer à résoudre des problèmes de société qui se manifestent toujours davantage. Selon la CFHES, accorder une attention disproportionnée à l'employabilité reviendrait à restreindre la notion de formation, en l'occurrence la formation continue en

tant que processus d'apprentissage, et à l'instrumentaliser en la considérant comme un outil exclusivement économique.

Procédure d'audition relative à la Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (Convention de coopération)

La CFHES confirme sa demande que la convention de collaboration ne crée pas, sur le plan matériel, de législation nouvelle mais se focalise sur la concrétisation des mesures nécessaires au fonctionnement des organes communs conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La CFHES prend note du fait que le fonctionnement des organes communs Confédération-cantons implique que la convention de coopération soit signée au préalable en vue de lui conférer un caractère obligatoire. Pour la CFHES, il est essentiel que, dans l'optique du financement des organes communs selon la LEHE, tous les coûts actuellement engendrés soient pris en compte. Cela signifie notamment que les coûts induits par les activités exercées par l'OFFT selon l'ancien droit et qui relèveront à l'avenir de la compétence des organes collectifs entreront en ligne de compte dans la facture globale. Pour ce qui est de l'entrée en vigueur échelonnée de la LEHE, il est en outre essentiel pour la CFHES que la loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) soit remplacée de manière rapide et correcte au profit de la LEHE. Une période transitoire de deux ans au maximum semble souhaitable, afin que la LEHE entre en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

2.2.2 Feed-back de la CFHES concernant des rapports, des prises de positions et des manifestations de différentes autorités et de l'administration

Rapport Optométrie

La CFHES a discuté du rapport de l'association professionnelle et a pris connaissance du fait que les diplômées et les diplômés en optométrie et les ophtalmologues sont parfaitement complémentaires dans la mesure où les premiers apportent leurs connaissances approfondies dans le domaine de la technique. Le rapport conclut que la filière de formation répond à un besoin évident sur le marché du travail.

Reporting OFFT relatif aux accréditations 2007-11

La CFHES a pris connaissance, sur la base du rapport de l'OFFT, de la situation des accréditations dans les HES au cours de la période 2007-2011. Le rapport résume de manière impressionnante les expériences accumulées ces dernières années en matière d'accréditations. Selon la CFHES, il est essentiel de rapporter de manière appropriée ces expériences dans le nouveau système des accréditations institutionnelles selon la LEHE.

Courrier de la CFMP

Le président de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) a fait part, dans un courrier qu'il a adressé au président de la CFHES, de ses réserves à propos des développements en cours concernant les voies d'accès aux écoles supérieures et en particulier aux HES. La CFHES maintient sans ambiguïté dans toutes ses prises de position et ses communiqués qu'elle considère que la maturité professionnelle est la voie royale pour l'accès aux HES. Les communiqués n'allant pas en ce sens sont inexacts et n'expriment nullement la position de la CFHES. La CFHES l'a confirmé sans ambages dans une circulaire où elle en souligne toute l'importance.

Courrier du SFAS

Dans un courrier qu'elle a adressé à la CFHES, la Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé (FSAS) a émis le souhait de déléguer un membre auprès de la CFHES. L'Association a été informée du fait que la composition et l'élection de la CFHES relève de la compétence du Conseil fédéral.

Colloque corps intermédiaire

La CFHES était représentée par un membre au sein du comité Sounding Board du projet FHNW, lequel examine la situation du corps intermédiaire dans les HES. Une conférence organisée le 29 août 2012 sur ce thème avait pour objectif de faire la lumière sur les résultats actuels concernant la situation du corps intermédiaire et de soumettre les développements de ces dernières années à une analyse. Cette analyse a mis entre autres en évidence le fait que les HES sont tiraillées entre leur mission scientifique et les activités tournées vers la pratique. On constate en effet une croissance disproportionnée du corps intermédiaire depuis la première étude effectuée sur ce thème en 2004 (+ 57 %). De nouveaux profils d'activités sont apparus à l'interface administration/science. Les attentes varient énormément selon l'orientation, vu les différences en matière de besoins. Aux yeux de la CFHES, la planification de carrière est considérée comme un aspect très important. Dans ce contexte, des bases légales doivent être créées pour soutenir financièrement les efforts et les projets allant en ce sens.

Prolongation de la durée de validité de la convention master HES entre la Confédération et les cantons.

La CFHES a pris connaissance de manière tacite de la prolongation de la convention – sans l'annexe de cette dernière.

Prolongation de la durée d'accréditation pour les HES et les filières d'études

La nouvelle LEHE règle les conditions d'accréditation relatives au domaine des hautes écoles dans son ensemble. Les nouvelles directives d'accréditation s'appliquant à toutes les hautes écoles devront être définies par le Conseil des hautes écoles sur demande du Conseil d'accréditation. Etant donné que la LEHE n'entrera probablement en vigueur qu'après l'expiration de la durée de l'accréditation prévue pour le 4 mai 2014, les institutions et les filières concernées devraient être obligées de se soumettre à une procédure d'accréditation selon le droit en vigueur, ce qui impliquerait une charge de travail considérable. Compte tenu de la nouvelle législation, des contrôles de qualité déjà effectués auprès des institutions et de leurs offres de formation et de la charge de travail liée à une telle accréditation, la CFHES a recommandé la prolongation de la durée d'accréditation jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard.

2.2.3 Dossiers isolés

La CFHES s'est aussi penchée cette année sur le thème Déclaration de Bologne et a pris connaissance des rapports de la CRUS et de la KFH relatifs à l'avancement de sa mise en œuvre. La CFHES constate que les discussions à ce sujet sont rares dans les milieux intéressés, ce qui sous l'angle des réflexions générales en matière de politique d'éducation est un fait regrettable. Dans ce contexte, la CFHES a pris connaissance de la Conférence organisée au printemps 2012 à Bucarest, une conférence de suivi de la Déclaration de Bologne à laquelle ont participé tous les pays intéressés, y compris la Chine, les Etats-Unis et des Etats d'Afrique du Nord. Du point de vue de la CFHES, il est fondamental d'informer le public lorsqu'une telle conférence a eu lieu afin de s'assurer que la Déclaration de Bologne et les conférences de suivi sont réellement comprises. La CFHES regrette néanmoins que le Conseil fédéral n'a pas été personnellement représenté à la Conférence de Bucarest, mais qu'il s'est fait représenter par son administration. En 2013 encore, le thème de la Déclaration de Bologne restera à l'agenda de la CFHES.

Mise en place de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Au cours de l'année, la Commission s'est longuement penchée sur la LEHE et a réfléchi à sa mise en œuvre à l'échelon administratif. Elle s'est renseignée sur les processus appliqués au sein de l'OFFT et du nouveau Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Pour la CFHES, il importait et il importe toujours que la formation professionnelle dans son ensemble soit considérée comme une formation de valeur équivalente à une formation universitaire et que ses acteurs

principaux, les organisations du monde du travail, soient associés à ce processus. La CFHES prendra place en 2013 au sein du groupe de travail mis sur pied par l'OFFT en vue de l'élaboration des directives d'accréditation et encadrera de près les travaux concernant les ordonnances d'exécution (règlements d'organisation).

Mobilité des enseignants des HES

La CFHES constate que la mobilité des enseignants des HES en Suisse peut être qualifiée de modeste. En renforçant la mobilité des enseignants, les HES pourraient apprendre davantage les unes des autres et les enseignants découvrirait de nouvelles cultures et de nouvelles structures organisationnelles, ce qui serait bénéfique pour remplir l'objectif supérieur de penser et de développer le système éducatif suisse dans une optique plus large. La CFHES est consciente de la diversité des HES. Il est essentiel que les HES considèrent cette diversité comme une occasion à saisir pour permettre des échanges entre les écoles et les domaines d'études et découvrir les « bonnes pratiques » dans les différents domaines d'activités. Renforcer l'échange d'enseignants s'avèrerait donc extrêmement utile pour déclencher des processus d'apprentissage. Il faudrait s'intéresser dans ce contexte au futur statut des enseignants et voir dans quelle mesure la mobilité peut devenir une exigence. La CFHES entend approfondir ce thème fondamental l'an prochain en étroite collaboration avec la KFH.

Mobilité entre les HES et les universités / question du troisième cycle

En ce qui concerne la mobilité entre les HES et les universités, la CFHES plaide pour un contrat-cadre entre la KFH et les universités. La base de données est toutefois trop petite pour informer de manière fiable et établir des généralités sur le plan de la mobilité. Actuellement, la question principale est de savoir à quelles conditions un diplômé master d'une HES peut faire ou non un doctorat au sein d'une université. Par ailleurs, il n'existe pas nécessairement un doctorat dans les universités pour toutes les disciplines des HES pour lesquelles un diplôme master peut être obtenu. Ce point figure aussi parmi les questions ouvertes à l'ordre du jour.

Le troisième cycle est et reste un thème brûlant et controversé. La CFHES approfondira ce thème en 2013, notamment lors d'une conférence intitulée « Troisième cycle dans les HES ou passerelle MA/doctorat entre les HES et les universités ».

Hautes écoles pédagogiques (HEP) Situation actuelle / défis et perspectives

La CFHES a examiné la situation actuelle et les défis qui attendent les hautes écoles pédagogiques (HEP) dans le cadre d'une séance plénière.

2.3 Projets de la commission

Recherche dans les hautes écoles spécialisées 2012 (rapport de recherche 2012)

Comme déjà indiqué dans les rapports annuels de deux années précédentes, un projet de grande envergure qui porte sur l'examen systématique de la recherche dans les HES a été lancé début 2010. Ce rapport substantiel et accessible au public¹ a été envoyé à un groupe de destinataires défini (HES, CSST, CSEC-N et CSEC-CE).

La CFHES a pris connaissance du rapport de recherche, en a discuté en détail à l'occasion d'une séance extraordinaire du bureau et du plénum en présence d'un des auteurs qu'elle a remercié pour son précieux rapport et pour les travaux subséquents. Elle prendra officiellement position en 2013 sur les conclusions auxquelles les auteurs ont abouti. Une discussion de fond sur la recherche et son financement (position du financement de base, des fonds tiers, des structures, etc.) sera encore à mener dans les HES.

Conférence sur les filières d'études master

Le 11 mai 2012, la CFHES a tenu une conférence sur le thème « Filières d'études master » au Stade de Suisse à Berne. Avant la conférence, tous les participants ont reçu un rapport détaillé sur les filières d'études master, élaboré par l'OFFT. Ce rapport montre les coûts des filières d'études et l'évolution du nombre d'étudiants par filière.

La conférence avait pour but d'éclairer en profondeur sur la situation et sur l'avenir des filières d'études master en présence de tous les groupes cibles concernés. Les réactions au cours de la conférence ont été positives. Les participants ont relevé le fait qu'il avait été possible de clarifier, de manière concise et irréfutable sur le fond, les principaux problèmes, questions et défis en présence et avec la participation active de tous les acteurs importants. La CFHES publiera un rapport sur la conférence en 2013 ; celui-ci contiendra une synthèse des principales conclusions.

2.4 Contacts

Dans le cadre de sa mission de conseiller auprès du conseil fédéral, la CFHES soutient le dialogue bilatéral avec des commissions et des organes à l'échelon fédéral. La CFHES montre par ce biais qu'elle se considère comme une partie d'un espace complet de formation plus large. Les discussions menées en 2012 doivent être poursuivies autant que possible sous la forme appropriée.

Discussion avec la CRUS

La CFHES a mené un entretien approfondi avec une délégation étoffée de la CRUS, dont faisait partie le recteur de l'Université de Bâle et président de la CRUS, M. Antonio Loprieno, le recteur de l'Université de Lausanne et vice-président, M. Dominique Arlettaz, le secrétaire général adjoint, M. Raymond Werlen ainsi que le secrétaire général de la CRUS, Monsieur Mathias Stauffacher. D'un commun accord, il a été rappelé que les universités et les HES conservent et renforcent leurs profils respectifs. Toutes deux doivent s'appuyer sur leurs forces spécifiques et être capables d'instaurer une bonne collaboration. Les questions de perméabilité, de coopération en matière de recherche, d'échange des enseignants ont été discutés par la suite. La question du troisième cycle (doctorat) dans les HES a elle aussi été abordée dans ce contexte. La CFHES et la CRUS sont d'accord sur le fait qu'il faut maintenir un dialogue constructif sous une forme appropriée. Il s'agit notamment d'examiner les connexions entre les deux types de hautes écoles et de discuter des modèles hybrides de hautes écoles. Le dialogue sera poursuivi en ce sens en 2013.

Discussion avec l'OAQ sur les accréditations institutionnelles

En présence du directeur de l'OAQ, M. Grolimond, la CFHES a été informée des divers modèles d'accréditation institutionnelle comme celle-ci le prévoit explicitement pour tous les types de hautes écoles (universités, HES et hautes écoles pédagogiques). Au printemps 2013, la CFHES organisera une conférence d'une demi-journée en collaboration avec la KFH et invitera des experts ayant une expérience pratique dans ce domaine. Cette conférence intégrera les expériences vécues en Europe dans le domaine des accréditations institutionnelles.

Discussion avec la directrice de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)

La CFHES s'est entretenu en profondeur avec la directrice de l'IFFP sur les tâches et les défis actuels de l'Institut, lequel devra renforcer sa position au sein du paysage suisse de la formation et de la formation professionnelle.

Contacts présentiels 2012

En 2012, la CFHES a organisé une séance en dehors de son siège de Berne. A l'occasion de sa séance plénière du 11 décembre à Bienne, les membres de la CFHES ont eu l'occasion de visiter le studio d'opéra de la Haute école des Arts de Berne. Son directeur, M. Behrends, a renseigné les visiteurs sur la dimension nationale et internationale de la formation qui pourra être accomplie au studio d'opéra. Un bref programme musical a également été offert par les étudiants.

2.5 Commission

Membres

En décembre 2011, le Conseil fédéral a procédé au renouvellement intégral de la commission pour la période 2010-2015. Peter Sigerist et Ariane Montagne-Odier ont démissionné. Le Conseil fédéral a nommé Valérie Polito Schmidt et Regula Jenzer-Bürcher pour leur succéder.

Fin 2012, Sylvie Villa a démissionné comme annoncé et ne fait plus partie de la CFHES. La CFHES comprend donc 14 membres depuis le 1^{er} janvier 2013.

Séances

- 6 séances en plénum, dont une séance extraordinaire consacrée au rapport sur la recherche
- 6 séances de bureau, dont une séance extraordinaire consacrée au rapport sur la recherche
- 13 séances de groupes de travail, dont 7 du groupe de travail Reconnaissances
- 75 dossiers traités

Annexe 1

1. Bases légales

Art. 24 LHES Commission fédérale des hautes écoles spécialisées

1. Le Conseil fédéral institue une Commission fédérale des hautes écoles spécialisées chargée de conseiller les autorités d'exécution.
2. La Commission fédérale des hautes écoles spécialisées est notamment chargée:
 - a. de se prononcer sur les requêtes relatives à la création et à la gestion d'une haute école spécialisée;
 - b. de se prononcer sur les demandes relatives à l'octroi de subventions fédérales;
 - c. de se prononcer régulièrement sur la conformité aux conditions requises des hautes écoles spécialisées;
 - d. de se prononcer sur les demandes d'accréditation et sur la délégation à des tiers de l'examen des demandes d'accréditation ou de l'accréditation;
 - e. ...
 - f. de conseiller le Conseil fédéral dans la définition des objectifs fixés par la Confédération pour le développement des HES.
 - g. de donner au département compétent son préavis sur les plans de développement des hautes écoles spécialisées;
 - h. de conseiller le département compétent dans la définition des conditions d'admission.
3. Dans l'accomplissement de ses tâches, elle peut faire appel à des experts.

Art. 24 OHES Règlement de la commission, déroulement des travaux, secrétariat

(art. 24, al. 1, LHES)

1. La commission se dote d'un règlement qui est soumis à l'approbation du département.
2. Elle peut établir des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche.

2. Membres de la CFHES 2012 (durée du mandat jusqu'au 31 décembre 2015)

- Zbinden, Hans, président
- Davatz-Höchner, Christine, vice-présidente, avocate, vice-directrice de l'USAM Baumberger, Franz, ancien président central de l'Association des professeurs des hautes écoles spécialisées suisses (HES-CH)
- Berclaz, Marc-André, Président de la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses
- Brändli, Sebastian, chef de l'Office des hautes écoles (Hochschulamt) du canton de Zurich
- Jenzer-Bürcher, Regula, directrice du secteur des soins (Pfleger) à l'hôpital universitaire de Zurich
- Fügler, Hélène, Responsable du Service de l'égalité, Université de Fribourg
- Tüscher-Gilliéron, Ophélie, étudiante de la HES-SO
- Hostettler, Rolf, responsable de l'Elektro-Bildungs-Zentrum (EBZ) Effretikon, Commission de la formation FH Schweiz
- Menz, César, Directeur honoraire des Musées d'art et d'histoire de la ville de Genève
- Rudolf Minsch, chef économiste d'économiesuisse
- Polito Schmidt, Valérie, secrétaire général de la CDS, responsable de la formation professionnelle initiale, des questions de formation continue, de la politique des hautes écoles et de la politique de la jeunesse.
- Madeleine Salzmännli, CDIP, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles, CDIP
- Villa, Sylvie, Responsable du Domaine Ingénierie et Architecture de la HESSO (démission au 31 décembre 2012)
- Weber-Gobet, Bruno, responsable de la politique de formation, Travail.Suisse

Annexe 2: Dossiers / affaires traités en 2011

A) Filières d'études

HES	Niveau	Filière d'études
1. Autorisation de filières d'études		
BFH/FHO/FHZ/ZFH (Kooperation)	Master	<i>Wirtschaftsinformatik</i>
FHNW	Master	Nouvelle orientation <i>Environment Technologies</i> au sein de la filière d'études actuelle Life Sciences
FHO	Master	Business & Administration
FHZ	Master	International Financial Management
HES-SO	Master	<i>Nouvelle orientation Design mode & accessoires au sein de la filière d'études actuelle Design</i>
HES-SO	Bachelor	<i>Science in international Business Management</i>
ZFH	Bachelor	<i>Energie und Umwelt</i>
ZFH	Master	Nouvelle orientation <i>Organisationskommunikation</i> au sein du master actuel en <i>angewandter Linguistik</i>

Information sur le respect des conditions d'accréditation

HES-SO	Master	Nouvelle orientation <i>Gestion des Bassins-Versants et des Agroécosystèmes</i> au sein du master actuel en Life Sciences
--------	--------	---

2. Accréditation institutionnelle

Les Roches-Gruyère (LRG)	---	---
--------------------------	-----	-----

3. Accréditation de filières d'études (programmes d'accréditation)

BFH/ZFH (Kooperation)	Master	Physiothérapie
BFH/ FHO/ZFH (Kooperation)	Master	Pflege
HES-SO/BFH/FHNW/FHO/FHZ/SUPSI/ZFH (Kooperation)	Master	Engineering
HES-SO	Master	Santé
HES-SO	Master	Travail Social
FHNW (Bündel trinationale Studiengänge)	Bachelor	Mechatronik und International Business Management
FHO	Master	Information Science
FHZ	Bachelor	Innenarchitektur
Kalaidos	Bachelor	Musik
Les Roches-Gruyère (LRG)	Bachelor	Hospitality Management
SUPSI/FFHS	Master	Business Administration

HES	Niveau	Filière d'études
SUPSI	Bachelor	Ingegneria gestionale
ZFH (Bündel)	Bachelor	Übersetzen und angewandte Linguistik
ZFH (Bündel)	Master	Übersetzen und angewandte Linguistik
ZFH	Bachelor	Verkehrssysteme

4. Examen de la réalisation des conditions d'accréditation

BFH (Bündel)	Master	Musik
BFH	Master	Art Education
BFH	Master	Holztechnik
FHNW	Master	Design
FHNW	Master	Angewandte Psychologie
FHO	Bachelor	Media Engineering
FHZ	Master	Design
FHZ	Master	Business Administration
FHZ/ZFH (Kooperation)	Master	Banking and Finance
HES-SO (Bündel)	Master	Musik
SUPSI (Bündel)	Master	Musik
ZFH	Master	Business Administration
ZFH	Bachelor	Architektur
ZFH	Master	Art Education
ZFH	Master	Design
ZFH	Master	Fine Arts
ZFH	Bachelor	Informatik
ZFH	Master	Transdisziplinarität in den Künsten
ZFH	Master	Theater

5. Autres affaires d'accréditation

Rapport sur l'accréditation 2007-2011

Durée d'accréditation FH et filières d'études – prolongation de délai

Renouvellement agence d'accréditation

B) Autres affaires

6. Prises de position

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle

Loi fédérale sur la formation continue

Procédure d'audition relative à la Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (Convention de coopération)

7. Feed-back concernant des rapports, des prises de positions et des manifestations de différentes autorités et de l'administration

Rapport Optométrie

Colloque Corps intermédiaire (projet FHNW)

Prolongation de la durée de validité de la convention master HES entre la Confédération et les cantons.

Lettre de la CFMP

Lettre de la FSAS

8. Dossiers isolés

Mobilité des enseignants des HES

Mobilité entre les HES et les universités / question du troisième cycle

Bologne Conférence de suivi de Bucarest

Mise en place de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Hautes écoles pédagogiques Situation actuelle / défis et perspectives

9. Contacts extérieurs

Echange d'idées avec l'OAQ

Echange d'idées avec la CRUS

Echange d'idées avec l'IFFP

10. Projets de la commission

Clôture du projet « Recherche dans les HES » (la publication du rapport suivra)

Clôture du projet « Reporting et colloque filières d'études master » (le rapport du colloque paraîtra en 2013)

Préparation d'un colloque sur le thème du troisième cycle dans les hautes écoles spécialisées ou perméabilité MA/doctorat entre les hautes écoles spécialisées et les universités ?

Préparation d'un colloque avec les responsables des organes stratégiques des 7 HES publics et des 2 HES privées (en incluant systématiquement la participation de la présidence ou de la vice-présidence)

11. Affaires relatives à l'organisation

Publication du rapport annuel 2012

ⁱ le rapport de recherche peut être consulté sur l'internet à l'adresse suivante : <http://www.sbf.admin.ch/themen/01337/01339/01365/index.html?lang=de>